

HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.57
N/Réf. : NDA/ED/MR

Certifié exécutoire par la présente compte
tenu de la réception en Préfecture
le 25/01/08
le 26/01/08
Le Maire



Arrêté n° 2008/417
Série A

OBJET : Commission Communale de Sécurité – Désignation de Monsieur Bernard NUSBAUM, 4^{ème} Adjoint, en qualité de Chef d'établissement du Bâtiment de France Télécom.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006, relatif aux commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner le Chef d'établissement de l'équipement du 55 Rue Royale à Yerres.

A R R E T E

Article 1^{er} : Monsieur Bernard NUSBAUM, 4^{ème} Adjoint au Maire, est désigné en qualité de Chef d'établissement pour l'ensemble du bâtiment France Télécom, sis 55 Rue Royale à Yerres, dans le cadre des activités et de la compétence de la Commission Communale de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours,
- Monsieur le Chef de la circonscription de sécurité publique,
- l'intéressé.

Fait à Yerres le 23 septembre 2008.



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

